



# POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DONS

**CULTIVER  
LE SAVOIR**



Politique de reconnaissance des dons adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. Présentation de la Fondation</b> .....	<b>1</b>
1.1. Mission .....	1
1.2. Vision.....	1
<b>2. Mandat de la politique</b> .....	<b>1</b>
<b>3. Politique générale de reconnaissance de dons</b> .....	<b>2</b>
3.1. Communication et reconnaissance publique du don.....	2
<b>4. Bourses</b> .....	<b>5</b>
4.1. Bourses entreprises .....	5
4.2. Bourses Soirée Eurêka .....	5
4.3. Autres bourses.....	5
<b>5. Partenaires d'évènement</b> .....	<b>6</b>
<b>6. Bénévoles, diplômés et amis</b> .....	<b>6</b>
6.1. Employés, étudiants et retraités .....	6
6.2. Bénévoles .....	6
<b>7. Option de résiliation</b> .....	<b>6</b>
<b>8. Alliances de marques</b> .....	<b>7</b>

## 1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION

### 1.1. Mission

Créée en 1979, la Fondation a le mandat de recueillir des fonds pour financer des projets de développement ou d'investissement du collège, nécessaires à son épanouissement. Elle est un outil de développement, de financement et d'avancement institutionnel mis à la disposition de la communauté interne (étudiants et employés). La Fondation a pour mission d'œuvrer à l'amélioration du milieu de vie, à l'avancement de l'éducation et de supporter les étudiantes et étudiants du Cégep de Trois-Rivières. Par ailleurs, la Fondation doit également œuvrer à maintenir son rayonnement et son leadership avec ses partenaires internes et externes.

Autonome et indépendante du cégep, la Fondation possède son propre conseil d'administration formé de bénévoles du milieu des affaires ainsi que de délégués de différentes instances du collège.

Les rôles priorités pour atteindre nos objectifs en fonction de nos ressources sont les suivants :

- Soutien à la pédagogie et la réussite (attribution de bourses et attribution de fonds);
- Soutien à la communauté collégiale (organisation et soutien);
- Soutien aux relations avec le milieu (participation aux activités de la communauté d'affaires et saines relations avec les médias);
- Soutien à la modernisation, l'innovation et l'adaptation de notre organisation, des immeubles et des technologies (participation aux projets d'amélioration du Cégep).

### 1.2. Vision

La Fondation du Cégep de Trois-Rivières permet de soutenir la communauté étudiante, de collaborer au développement institutionnel du Cégep et de favoriser le développement ainsi que l'excellence de la formation grâce à ses programmes de bourses. Les fonds amassés permettent de contribuer et de poursuivre sa mission destinée aux étudiants et à leur réussite scolaire.

## 2. MANDAT DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DONS

Le Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation reconnaissent l'apport essentiel de tous leurs donateurs. La Fondation croit essentiel d'accorder un sens à chaque donation en fonction de la valeur morale ou pécuniaire de celui-ci.

La Politique de reconnaissance des dons (la Politique) a le but d'accroître les occasions et les formes de reconnaissance envers ses donateurs, ses bénévoles et la communauté collégiale qui croient en la mission de la Fondation et qui font une différence pour l'avancement et le développement de l'éducation supérieure au Cégep de Trois-Rivières par des donations.

La Politique s'appuie sur l'importance, voire la nécessité de :

- Exprimer notre reconnaissance et gratitude aux individus et entreprises qui soutiennent la fondation;
- Offrir aux donateurs un témoignage de reconnaissance quant à leur contribution;
- Offrir une reconnaissance équitable pour tous les donateurs;
- Inspirer d'autres donateurs afin de pérenniser l'entrée de fonds;
- Assurer un engagement à long terme et une récurrence des dons;
- Se montrer attrayante afin de stimuler les dons corporatifs, mais aussi, les dons individuels;
- Fidéliser les donateurs.

L'essence de cette politique est basée sur le souhait de reconnaître les dons. C'est une façon de mettre en lumière les acteurs qui participent au développement par des témoignages de notre reconnaissance.

### **3. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DONS**

La Politique s'applique à tout donateur (individu, organisme, entreprise ou fondation) ayant procédé à un don dument accepté par l'entremise de la politique d'acceptations des dons de la Fondation.

#### **3.1. Communication et reconnaissance publique du don**

La Fondation du Cégep de Trois-Rivières s'engage à rendre public tout don dument accepté conformément à l'entente établi entre la Fondation et le donateur.

Le tableau suivant explique les types de dons.

TYPES DE DON	NIVEAU	RECONNAISSANCE
<b>Dons généraux</b>	5 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site web et réseaux sociaux de la Fondation;</li> <li>▪ Mention du cumul des dons selon la pertinence.</li> </ul>
<b>Dons spéciaux</b>	20 000 \$ et plus	<p>Aux reconnaissances mentionnées ci-dessus s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site web et réseaux sociaux du Cégep de Trois-Rivières;</li> <li>▪ Communication dans le bulletin interne;</li> <li>▪ Tableau de reconnaissance des dons<sup>1</sup>.</li> </ul>
<b>Dons majeurs</b>	100 000 \$ et plus	<p>Aux reconnaissances mentionnées ci-dessus s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conférence de presse (si désirée);</li> <li>▪ Plaque de reconnaissance duré : 10 ans.</li> </ul> <p>Si le don est relié à un équipement, la plaque sera installée sur ledit équipement<sup>2</sup>.</p>
<b>Dons exceptionnels</b>	300 000 \$ et plus	<p>Aux reconnaissances mentionnées ci-dessus s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification d'un nom de lieu identifié par le collège. Duré : 10 ans<sup>3</sup>, plaque à côté;</li> <li>▪ Invitation pour l'assemblée générale annuelle de la Fondation;</li> <li>▪ Reddition de compte sous forme de document<sup>4</sup>;</li> <li>▪ Activation de marque selon les lois en vigueur au collège<sup>5</sup>;</li> <li>▪ Une capsule vidéo reconnaissance<sup>6</sup>.</li> </ul>

Note : Tous les types de dons sont mentionnés dans le rapport annuel de la Fondation.

	DESCRIPTION
<b><sup>1</sup>Tableau reconnaissance donateur</b>	<p>Apposé près du bureau de la Fondation du Cégep de Trois-Rivières, celui-ci permet d'afficher les noms des donateurs de la dernière campagne de financement selon le niveau et l'importance du don.</p> <p>Le tableau de reconnaissance sera mis à jour à la fin de chaque campagne majeure de financement, ou, si la Fondation le juge nécessaire, lors d'occasions importantes au collège.</p> <p>Sur le tableau de reconnaissance seront reconnues, par leur nom ou nom de l'entreprise, les deux catégories de donateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donateurs individuels dont le montant cumulatif des dons est égal ou supérieur à 5 000 \$;</li> <li>▪ Organisations ou entreprises dont le montant des dons est égal ou supérieur à 20 000 \$.</li> </ul>
<b><sup>2</sup>Plaque de reconnaissance</b>	<p>L'installation d'une plaque de reconnaissance permet de reconnaître la générosité des donateurs en plus d'informer la communauté collégiale du don reçu par la Fondation. Cette plaque serait avantageusement positionnée dans le pavillon de votre choix. En considération le montant du don ces plaques de reconnaissance sont affichées pour une période de 10 ans.</p> <p>Pour tout don d'équipement d'une valeur égale ou supérieure à une plaquette sera apposée sur l'équipement en question. La Fondation conviendra du format de la plaque avec le donateur en tenant compte de l'équipement ciblé.</p> <p>Toute demande d'installation de plaque de reconnaissance émanant de la Fondation sera faite en collaboration avec le service des communications du Cégep.</p>
<b><sup>3</sup>Nom associé à un lieu au collège et identifié par celui-ci</b>	<p>En aucun cas, cette attribution de propriété ne devra se faire dans un but commercial, mais bien de reconnaissance de l'apport de l'entreprise. En considération du montant du don et du contexte, ces plaques de reconnaissance sont affichées pour une période de 10 ans.</p>
<b><sup>4</sup>Rédition de compte</b>	<p>La Fondation s'engage, si le donateur le désire, à fournir une reddition de compte sous forme de document, et ce, une seule fois pour la durée de l'entente ou annuellement si une telle entente est conclue. Ce document exposera la façon et les projets qui auront été soutenus grâce au fonds en plus de préciser les dépenses.</p>
<b><sup>5</sup>Activation de marque</b>	<p>Une activation de marque peut être possible si celle-ci respecte les lois, normes et règlements applicables au Cégep en ce qui a trait à la sollicitation et à la vente. Celle-ci doit se faire en accord avec toutes les parties prenantes décisionnelles.</p>
<b><sup>6</sup>Capsule vidéo</b>	<p>La Fondation s'engage à produire et diffuser, à l'intérieur de la durée de la convention de don, une capsule vidéo reconnaissance mettant en valeur le projet, ses principaux acteurs et contributeurs de même que les retombées pour les diverses parties prenantes sur ses différents médias.</p>
<b>Désignation toponymique</b>	<p>Distincte des alliances de marque, la désignation d'un lieu important pourrait être faite en accord avec les autorités collégiales et le comité de toponymie en place.</p>

## 4. BOURSES

### 4.1. Bourses entreprises

Les bourses remises par des entreprises aux étudiants à l'intérieur d'un département choisi ayant des critères établis ou non par celle-ci seront mises en valeur par un processus distinct. Chaque donateur qui entrera en communication avec la Fondation ou le département choisi pour la remise de bourse sera invité à remettre celle-ci directement lors d'une activité départementale destinée à reconnaître les étudiants.

La Fondation s'engage à aider à la coordination entre les deux entités, en plus de produire les communications suivantes :

- Communiqué sur le site web de la Fondation,
- Partage de la photo du Lauréat et de l'entreprise prise lors de la cérémonie et/ou nomenclature avec désignation de l'entreprise dans la publication sur les réseaux sociaux de la Fondation,
- Mention et photo dans le bulletin bisannuel de la Fondation en plus des communications départementales.

### 4.2. Bourses Soirée Eurêka

Les donateurs qui offrent des bourses pour cette soirée sont invités à la cérémonie au cours de laquelle sont remises leurs bourses en plus d'obtenir une entente de partenariat en échange de visibilité :

- Nom du donateur associé au nom de la bourse;
- Visibilité lors de l'évènement;
- Visibilité après l'évènement :

### 4.3. Autres bourses

D'autres bourses peuvent être offertes. Les modalités seront discutées entre la Fondation et le donateur en temps et lieu.



## 5. PARTENAIRES D'ÉVÈNEMENT

Lors de certains évènements de la Fondation, des plans de partenariats spécifiques peuvent être rédigés et conclus entre les parties. Bien que ceux-ci bénéficieront de retombées sous forme de visibilité lors de l'évènement, ils seront considérés comme donateur à la Fondation et bénéficieront, s'il y a lieu, des mêmes privilèges que ceux décrits dans la présente politique.

## 6. BÉNÉVOLES, DIPLÔMÉS ET AMIS

### 6.1. Employés, étudiants et retraités

La Fondation développera, en collaboration avec le collège, des outils de reconnaissance des dons effectués lors de campagnes internes. En ce sens, ceux-ci bénéficieront, ponctuellement, de bénéfices spécifiquement associés à la campagne en cours. Ils recevront, via le bulletin bisannuel de la Fondation, les faits saillants des derniers mois en plus d'avoir accès aux projets soutenus. Les employés et les étudiants sont les ambassadeurs du collège en plus d'être de grands donateurs. Il est donc de notre devoir de les remercier lors des différentes campagnes internes.

La Fondation par le biais du bureau des diplômés reconnaît la réussite et le rayonnement d'un finissant lors de la soirée de remise des diplômes. C'est sous le nom de diplômé honorifique que le finissant du Cégep de Trois-Rivières est mis en honneur.

### 6.2. Bénévoles

L'apport des bénévoles lors des campagnes de financement et siégeant sur le conseil d'administration de la Fondation est indéniable. C'est pourquoi la Fondation trouve important le développement des actions de reconnaissance ponctuelle en leur honneur. Il sera de son devoir de veiller à ce que chaque bénévole de la Fondation soit reconnu pour son apport.

De façon ponctuelle, des privilèges pourront être accordés lors d'évènements chapeautés par la Fondation. Ces privilèges pourraient se traduire par le don de billets ou l'invitation à ceux-ci ou sous toute autre forme que la Fondation trouvera pertinente.

## 7. OPTION DE RÉSILIATION

La Fondation se réserve le droit de retirer les avantages à un donateur si celui-ci est partie prenante d'une situation qui pourrait porter atteinte à la réputation de la Fondation, et ce, à n'importe quel moment pour la durée du dit contrat, sans avoir d'effet sur les autres clauses établies au contrat et sans effet sur le don lorsque celle-ci jugera la situation majeure. La Fondation aura aussi le devoir de s'assurer de l'intégrité et de l'éthique du partenaire préalablement à toute entente.

## 8. ALLIANCES DE MARQUES

Judicieusement pensées et réalisées, les alliances de marques renforcent le rayonnement des partenaires. L'alliance de marques également appelé « co-branding » peut être profitable pour chacune des compagnies et elle est pensée sous forme de partenariat gagnant gagnant. Davantage sous forme de commandites, le partenaire détient de la visibilité en échange d'un investissement. Dans la majorité du temps, l'investissement doit se faire sur un minimum de 5 ans afin de renforcer l'alliance entre les deux identités.

Le tableau suivant explique la structure en matière d'alliances de marques :

**STRUCTURE EN MATIÈRE D'ALLIANCES DE MARQUES**  
**Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation**

	Précisions
<b>MARQUES COMMANDITAIRES – EN TITRE</b>	
1) Les Grands événements " _____ " du Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation (incluant le Gala du mérite étudiant, Fête de la reconnaissance (s'il y a lieu), Accueil des nouveaux, Portes ouvertes, Gala de la pub, Bal de diplomation, etc.)	Valeur marketing
2) Le Théâtre " _____ ", la Scène " _____ " et l'Espace (Foyer) " _____ " du Cégep de Trois-Rivières	Affichage extérieur sur le bâtiment et axe routier (Scénario A) Affichage extérieur sur le bâtiment (seulement) (Scénario B)
3) Le Stade de football " _____ ", la Terrasse " _____ " du Centre d'entraînement des Diablos du Cégep de Trois-Rivières, les équipes et les événements des Diablos présentés par " _____ "	Affichage extérieur sur le bâtiment et axe routier (Scénario A) Affichage extérieur sur le bâtiment (Scénario B)
4) La Surface de jeux " _____ ", le Tableau indicateur " _____ " et la Zone des loges " _____ " du Stade de football des Diablos du Cégep de Trois-Rivières	2 affichages extérieur sur le bâtiment
5) L'Espace citoyen " _____ " (rue Marguerite-Bourgeois) du Cégep de Trois-Rivières	2 affichages extérieur sur axe routier
<b>MARQUES COMMANDITAIRES – PRÉSENTATEURS</b>	
6) Les Grands événements du Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation (incluant le Gala du mérite étudiant, Fête de la reconnaissance (s'il y a lieu), Accueil des nouveaux, Portes ouvertes, Gala de la pub, Bal de diplomation, etc.)	S.O.
7) Le Théâtre, la Scène et l'Espace (Foyer) du Cégep de Trois-Rivières	S.O.
8) Le Complexe sportif CEPS et les Zones sportives du Cégep de Trois-Rivières (incluant le gymnase double, piscine, salle de relaxation, salle de combat, salle de musculation, salle de danse, gymnase de basket au Pavillon des sciences)	S.O.
9) Les Zones d'innovation (C2T3, Innofibre, CMQ et l'Observatoire)	S.O.
10) Le Volet citoyen du Cégep de Trois-Rivières (ex. : activités hors-académiques pour la communauté. Ex.: les Grandes conférences, les activités de la Fondation)	S.O.
<b>MARQUES COMMANDITAIRES – COLLABORATEURS</b>	
11) Les Grands événements du Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation (incluant le Gala du mérite étudiant, Fête de la reconnaissance (s'il y a lieu), Accueil des nouveaux, Portes ouvertes, Gala de la pub, Bal de diplomation, etc.)	S.O.
12) Le Théâtre, la Scène et l'Espace (Foyer) du Cégep de Trois-Rivières	S.O.
13) Le Complexe sportif CEPS, les Zones sportives (incluant le gymnase double, piscine, salle de relaxation, salle de combat, salle de musculation, salle de danse, gymnase de basket au Pavillon des sciences)	S.O.
<b>GRANDS PARTENAIRES (subventionneurs du secteur public)</b>	
<b>MARQUES COMMANDITAIRES – MAJEUR (alliances de marques du Cégep de Trois-Rivières et sa Fondation sur d'éventuels projets "en partenariat avec ...)</b>	